PLPDMA
2026 - 2031

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

Table des matières

1. Le contexte 3
1.1. Introduction 3
1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ? 4
1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ? 5
1.4. Quel est le cadre réglementaire ? 6
2. La gouvernance 7
2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA 7
2.2. La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi 8
3. Le diagnostic du territoire 9
3.1. Les données socio-économiques 10
3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire 14
3.3. Les acteurs et partenaires identifiés 15
3.4. Les modalités du service à l'usager 16
3.5. La production de déchets 20
3.6. Le coût du service 24
3.7. Bilan du diagnostic 25
4. Le PLDPMA 26
4.1. Un plan pluriannuel 26
4.2. Quels objectifs minimum pour la COBAN ? 27
4.3. Les gisements et cibles prioritaires 28
4.4. Le plan d'actions 30
4.5. Le calendrier 37
4.6. Le bilan du PLPDMA 38
4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan 42
Annexe 1 : Fiches Actions détaillées 44
Annexe 2 : Lexique 67

1. Le contexte

1.1. Introduction

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

En 2023, les habitants et habitantes de la Communauté de d'Agglomération du Bassin Nord d'Arcachon (COBAN) ont produit 75 407 tonnes de déchets dont une grande partie a été incinérée ou enfouie (40%). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

Cet enjeu est majeur pour la COBAN qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits dans un contexte particulier : celui d'un territoire à forte attractivité touristique et doté d'un patrimoine naturel exceptionnel qu'il est essentiel de préserver. Il s'agit donc d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux liés à cette production de déchets, en agissant de manière responsable et collective.

C'est pour cela que la COBAN s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme **"les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits".** La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.

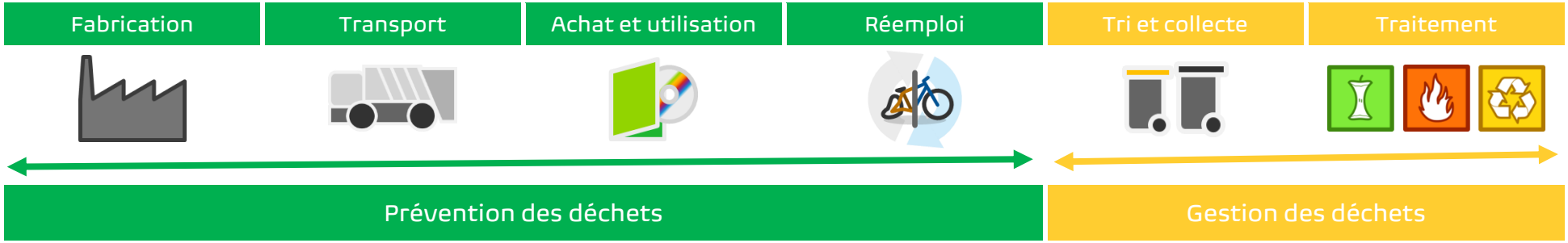

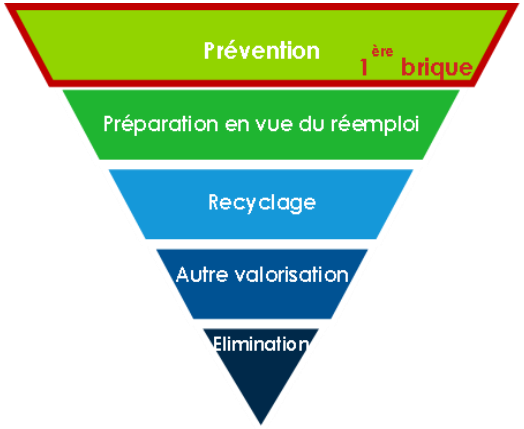

L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'Union vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
L'acte de jeter en favorisant **le don, l'entretien, la réparation, le réemploi**.

Les enjeux sont multiples :

Une économie de matières premières épuisables
La limitation des impacts sur l'environnement et la santé
Une meilleure maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets.

1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) : c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets Ménagers et Assimilés				Déchets des collectivités
Ordures Ménagères	Collectes sélectives	Déchets des déchèteries	Déchets assimilés	Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc.
Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchèteries	Déchets recyclables (emballages, papiers et verre) et compostables (déchets alimentaires)	Encombrants, déchets végétaux, gravats, ferraille, etc.	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc.	

Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.4. Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- **A l'échelle nationale**, le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- **A l'échelle locale,** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour la COBAN et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010,
- Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035,**
- Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**,
- Développement du tri à la source des déchets organiques généralisée avant 2024.

À l'échelle régionale, La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté son PRPGD en 2019. Il concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations, et prévoit les objectifs de prévention et de valorisation suivants :

- **Réduction de 14 % la production de DMA** entre 2010 et 2031 ;
- **Division par deux les quantités** de déchets non dangereux non inertes **stockés** entre 2010 et 2025.

2. LA GOUVERNANCE

2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. Dans le cadre de son PLPDMA, la COBAN a souhaité mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche.

L'équipe projet PLPDMA : composée d'agents de la COBAN, elle participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suivi et l'animation du PLPDMA.

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire.

Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.

Comité de Pilotage (COPIL)

Composé d'agents et d'élus de la COBAN, **il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.**

Conseil Communautaire

C'est l'organe décisionnaire. **Il valide, par délibération, le PLPDMA une fois élaboré.**

2.2. La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, la COBAN a réuni une CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du plan d'actions) composé d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

La CCES s'est réuni 2 fois en 2025 :

- Le 20 février 2025
- Le 12 juin 2025

Les élus locaux

Nathalie LE YONDRE *(Présidente)*
Philippe DE GONNEVILLE *(VP Gestion des déchets)*
Manuel MARTINEZ *(VP Développement économique et touristique)*

Les services

Direction générale des services techniques
Direction des déchets – *Service Prévention*
Direction des déchets - *Service Collecte*
Direction des déchets - *Service Déchèteries*
Direction Communication
Direction Développement Économique

Les institutions

ADEME Nouvelle-Aquitaine
Région Nouvelle Aquitaine
Pays Barval
Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Les acteurs locaux

Zero Waste Bordeaux
CREPAQ Bordeaux
Prisme – Association Solidaire et Citoyenne
ATENOBA

3. Le diagnostic du territoire

70 808 hab.
Population INSEE 2023

8
COMMUNES

Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.

*Population légale au 1er janvier 2022 basée sur les références INSEE 2019

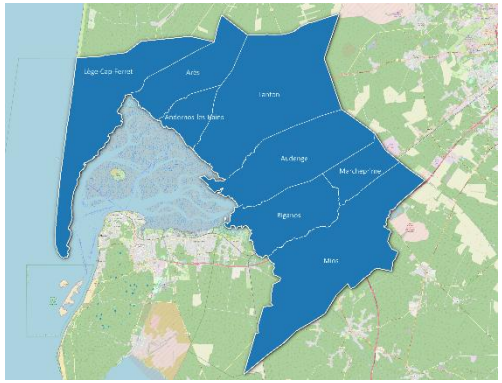

Le territoire de la COBAN est situé en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Gironde. Composé de 8 communes, il compte 70 808 habitants (INSEE 2023).

Situé sur le Bassin d'Arcachon, sa position géographique et son littoral en font une **collectivité attractive, qui présente une importante activité touristique**, notamment pendant la période estivale.

La COBAN détient les compétences de prévention, de collecte et de traitement des DMA sur son territoire. Elle a l'obligation d'élaborer un PLPDMA.

En 2023, 75 407 tonnes de déchets ont été collectés par les services de gestion des déchets : cela représente 1 054 kg par habitant.

96 Indice de réduction des déchets par rapport à 2019*

*Cet indice correspond au ratio en 2023 divisé par le ratio en 2019 fois 100. Il sert à étudier l'évolution des quantités collectées.

Cet indice est inférieur à 100 ce qui traduit une diminution de la production de déchets sur le territoire.

3.1. Les données socio-économiques

3.1.1. Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
Le territoire de la COBAN présente une typologie mixte rurale. Cependant 3 de ses communes présentent une typologie touristique (Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap-Ferret). De ce fait, le territoire présente des similarités avec ceux de typologie d'habitat touristique. 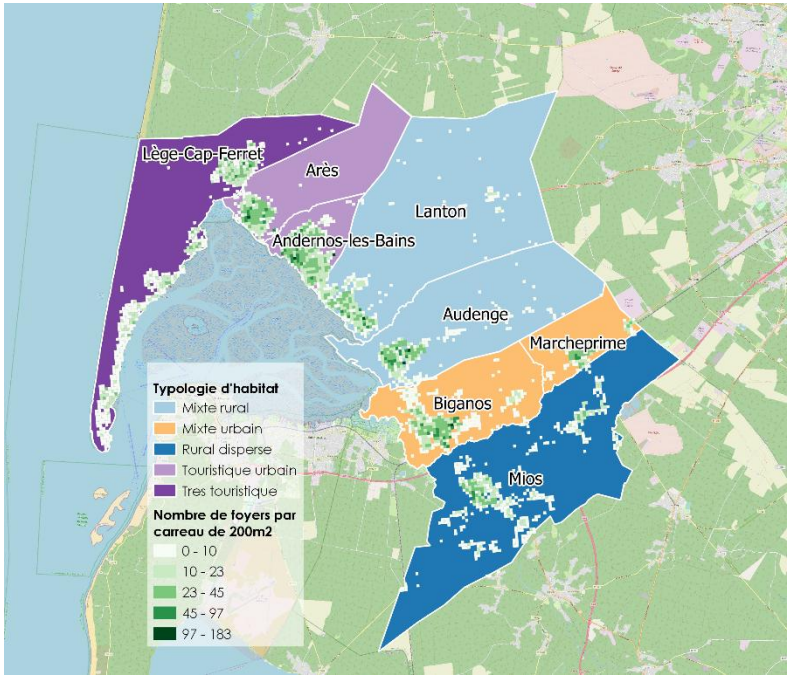 	Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers. La COBAN présente une concentration de population autour du bassin pour la majorité des communes et une forte densité de population sur Andernos-les-Bains. Dans l'ensemble, le territoire est de densité moyenne ; peu d'usagers sont éloignés du service de gestion des déchets. Le caractère touristique de certaines communes témoigne la présence d'usagers de passage, producteurs de déchets sur la COBAN. Le PLPDMA devra tenir compte de cette caractéristique. L'habitat individuel, majoritaire sur le territoire, est un atout pour le déploiement de solutions de prévention : le compostage et la gestion in situ des biodéchets sont facilités. Parallèlement, les usagers en habitat collectif et de centres-bourgs seront aussi à prendre en compte dans les actions déployées.

3.1.2. Les habitants et les ménages

État des lieux	Lien avec la prévention des déchets
Une population en forte augmentation : +2,0% par an. Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente avec toutefois une sous-représentation des 15 à 29 ans et une sur-représentation 60 à 74 ans, ce qui illustre possiblement la forte présence de retraités. Répartition de la population par tranche d'âges en 2020 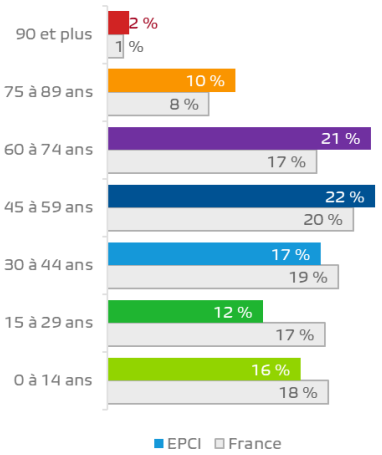 	Le territoire est attractif, avec une part forte de nouveaux arrivants chaque année. Il est important que les actions de communication et de prévention soient renouvelées fréquemment et ciblent cette population entrante. Il semble opportun d'engager des actions auprès des seniors et personnes âgées pour diffuser les pratiques. La **sensibilisation à l'école** (primaires/collèges) permet de toucher une part non négligeable des usagers : **16 % de la population étant inclus dans la tranche d'âge inférieure à 14 ans et transmettant à leurs proches**, ce qui permet de sensibiliser une grande part des habitants du territoire.
Peu de logements collectifs (15% en moyenne sur le territoire) avec une concentration légèrement plus élevée pour Audenge (26%). 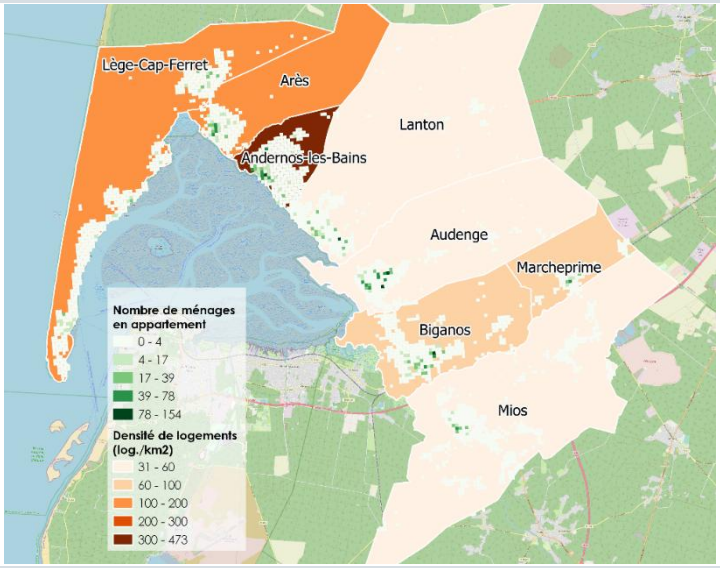 	Les actions devront porter en majorité sur les habitants de maisons individuelles (compostage individuel notamment). Mais il sera également opportun de mobiliser les bailleurs dans le portage d'actions.

État des lieux		Lien avec la prévention des déchets
28% de résidences secondaires	Le territoire compte près de 33 000 résidences principales et 14 000 résidences secondaires. **L'habitat secondaire représente 28% des usagers**, contre 10% en moyenne à l'échelle nationale.	Le territoire concentre une **importante activité touristique**, qui se traduit par des résidences secondaires mais également par des touristes de passages. Ces usagers « saisonniers » ne maitrisent en général pas ou peu les consignes de tri car ils sont présents sur le territoire de manière ponctuelle, ce qui rend par ailleurs la communication plus difficile. Au regard de leur importance, il pourrait être pertinent de les cibler à travers des actions dédiées.
Une **mobilité relativement moyenne au sein de la population** : 66 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et près de 50 % depuis plus de 10 ans.	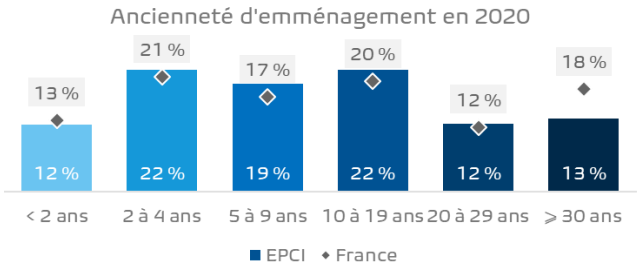	L'ancienneté de la population sera un élément à prendre en considération dans la sensibilisation effectuée auprès des habitants et des ménages. La population est légèrement sédentaire, ce qui constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation : la majorité des usagers connaissent bien leur territoire, il est possible de mettre en place des actions sur le long terme, peu de renouvellement des usagers permettant un investissement de ceux-ci dans des actions de moyens termes.

3.1.3. L'activité économique

2 654 établissements (INSEE)
Professionnels et administrations

État des lieux	Lien avec la prévention des déchets
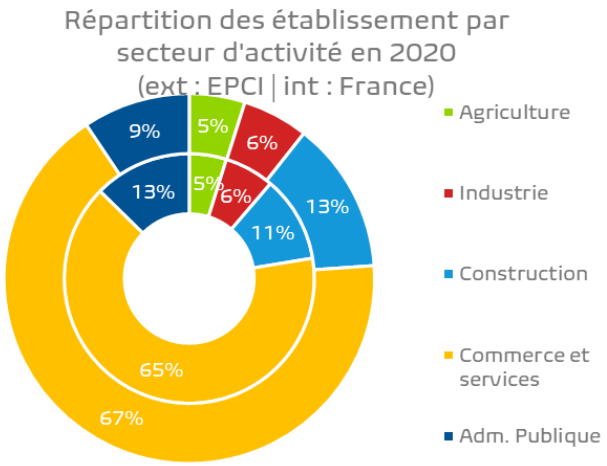	Trois principaux secteurs d'activités au sein de la COBAN qu'il faut associer à la démarche de PLPDMA : # Le secteur tertiaire (commerces et services) représente 67%, soit une majorité des établissements actifs, comparable à la moyenne française ; # Le secteur de la construction représente 13% des établissements actifs : ce sont des entreprises qu'il ne faudra pas négliger vis-à-vis des déchets produits (déchets du BTP notamment) ; # L'administration publique représente 13 % des établissements actifs, ce chiffre renforce l'intérêt des collectivités à développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur. # 76% des établissements sur le territoire sont des TPE et des PME (moins de 10 salariés). Ces professionnels sont majoritairement collectés par le SPGD et utilisent les déchèteries. Il faut en tenir compte dans les scénarios d'évolution et dans la communication.

3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Au regard de l'étude socio-économique du territoire, les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de la COBAN sont les suivantes :

Les ménages en maison
27 597 foyers permanents
11 867 foyers permanents

Les ménages en appartement
4 801 foyers permanents
1 659 foyers permanents

Les résidences secondaires
13 773 résidences secondaires

Les touristes de passage
Pas de comptabilisation mais un fort impact sur la production de déchets sur le territoire

Les professionnels
2 654 établissements dont une majorité de commerces et services de petite taille, collectés par la collectivité :

- 370 restaurants/ traiteurs
- 66 GMS et 5 supérettes

Des professionnels du tourisme

- 91 hôtels et 228 autres hébergements
- 27 campings

Les communes
Intégrant les services techniques, les équipements sportifs, salles des fêtes et les cimetières gérés par les 8 communes du territoire et l'intercommunalité

Les établissements scolaires
26 établissements scolaires dont 19 écoles maternelles et primaires, 6 collèges et 1 lycée.

La petite enfance
19 structures d'accueil de la petite enfance

Le plan d'actions du PLPDMA devra tenir compte des différents usagers (ménages et non-ménages) du territoire, avec des actions spécifiques et adaptées à chaque typologie de producteur de déchets.

3.3. Les acteurs et partenaires identifiés

Un grand nombre d'acteurs ont été recensés sur des thématiques variées comme le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation, les biodéchets et la sensibilisation au sens large. Sur le territoire de la COBAN, les acteurs sont répartis sur Andernos, Audenge, Arès, Lanton et Biganos. Certains acteurs sont également présents à proximité de la COBAN, sur le territoire de la COBAS.

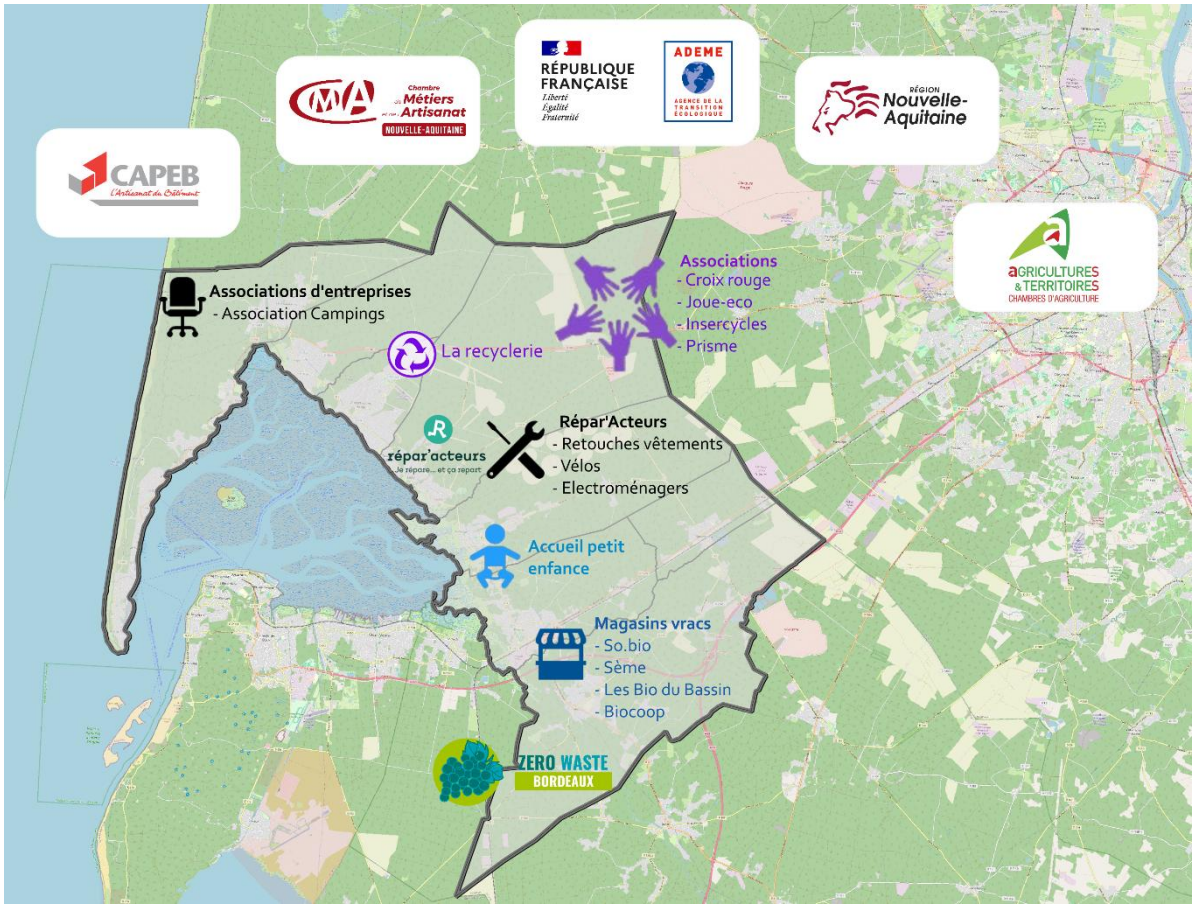

Un grand nombre d'acteurs ont été recensés sur des thématiques variées comme le zéro déchet, le réemploi, la réparation, les déchets de plage et la sensibilisation au sens large. Dans la collectivité, la majorité des acteurs sont concentrés Andernos.

3.4. Les modalités du service à l'usager

3.4.1. Modalités de collecte et de traitement

La COBAN exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchèteries et la prévention des déchets. L'organisation générale des services est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :

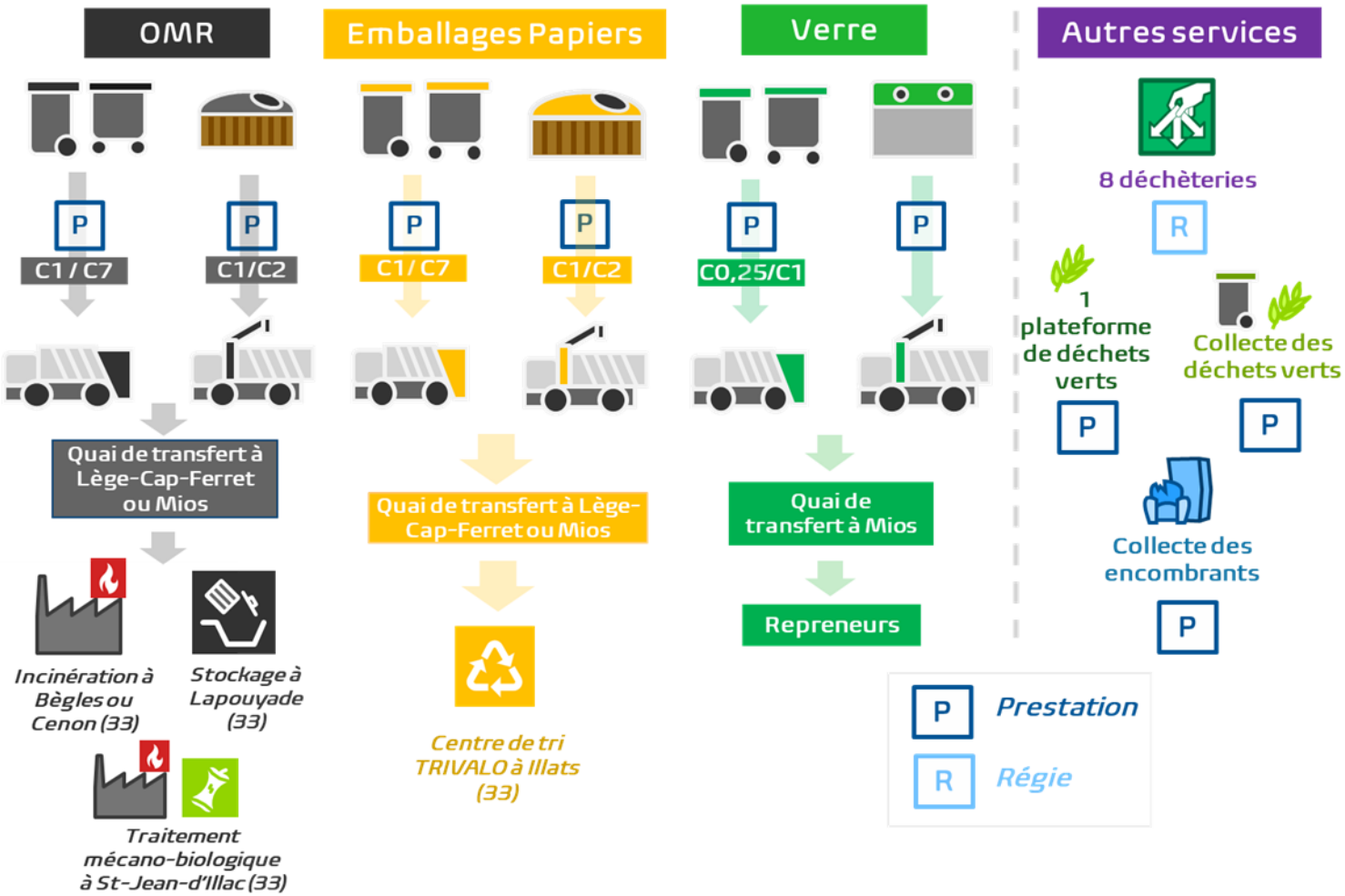

C1, C2, ... : correspond à la fréquence de collecte. C1 = collecte 1 fois / semaine

3.4.2. Le financement du service déchets

Le service Déchets est financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS). En 2022, la TEOM couvrait 114% du coût du service Déchets (donnée 2023 non disponible).

La TEOM est un impôt indexé sur la valeur locative de l'habitation ou du local, le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire.

L'argument économique, qui peut être utilisé pour encourager les usagers à réduire leur production de déchets, repose en partie sur la connaissance du coût du service public de prévention et de gestion des déchets. Un des enjeux semble donc d'apporter cette connaissance à tous les usagers, d'autant plus que ces derniers contribuent actuellement par la TEOM qui est décorrélée du coût réel du service apporté.

3.4.3 Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire

La COBAN est engagée dans des actions de sensibilisation et de prévention depuis plusieurs années. Depuis début 2012, la COBAN agit sur la thématique des biodéchets à travers le compostage. Néanmoins, le pôle prévention est très récent, ayant été créé en 2023 avec l'arrivée de la responsable Prévention.

Au sein du service déchets, trois ambassadeurs du tri mènent des actions de terrain pour communiquer et sensibiliser les usagers du territoire. Ils réalisent également des actions de prévention sur les biodéchets.

Être exemplaire en matière de prévention des déchets
1 composteur installé au siège de la COBAN # 1 seul copieur mutualisé pour tous les bureaux afin de diminuer les impressions # Suppression des gobelets en cartons et équipement des services en éco-cup # Utilisation de contenants réutilisables par les agents pour la restauration du temps de midi # Atelier réparation vélo organisé en 2023 # Communication auprès des services pour la création de cadeaux à partir de récupération (Noël, Pâques, Halloween)

Le compostage

La COBAN promeut la pratique du compostage auprès des particuliers. Jusqu'en 2023, elle proposait à la vente des composteurs individuels couvrant 17% des foyers en maison. Suite à la réalisation de l'étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets, la COBAN a mis en place des distributions de composteurs individuels gratuitement. Fin 2024, le taux de couverture était passé à 24%.

La COBAN accompagne les résidences collectives et les établissements publics dans leur projet de mise en place du compostage partagé. Plusieurs sites ont déjà été mis en place après sollicitation des usagers.

La sensibilisation des scolaires

Des ateliers de sensibilisation des classes scolaires de CM1 et CM2 sont organisées depuis de nombreuses années par la COBAN sur divers sujets : le tri, le compostage et le gaspillage alimentaire. Plusieurs établissements scolaires ont été accompagnés pour la mise en place de sites de compostage autonomes.

En 2024, sur les 19 établissements scolaires élémentaires du territoire, 9 ont sollicité la COBAN pour un atelier sur le sujet du compostage et 10 sur le sujet du gaspillage alimentaire.

La réduction des déchets

En 2023, une campagne de communication #ZéroDéchet pour inciter les habitants à réduire leur production de déchets a été mise en place sur le territoire. Cette communication s'est fait par le biais des réseaux sociaux ainsi que d'affiches sur les camions de collecte.

L'économie circulaire

Depuis 2023, une zone de collecte des coquillages et coquilles d'huîtres est présente dans l'ensemble des déchèteries du territoire, en partenariat avec le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine.

Les déchets collectés sont ensuite recyclés ou lavés pour être réutilisés dans différents domaines :

- L'agriculture et l'élevage (compléments alimentaires, amendements),
- L'animalerie (fond de cage et décoration d'aquarium),
- Les travaux publics et le paysagisme (minéraux naturels, granulats, béton coquillier).

3.4.3 Les actions de prévention en cours de déploiement

La réduction des déchets verts	L'accompagnement des manifestations
Dans le cadre des futures distributions de composteurs individuels pour 2025, la COBAN travaille sur la mise à disposition de broyat de déchets verts issus des déchèteries pour la pratique du compostage. Cette action permettra de réduire les tonnages de déchets verts traités par la collectivité et s'inscrit dans une volonté de réduction du flux déchets verts (mise en place d'un kakemono sur le « jardiner autrement » lors des distributions).	Le service Prévention de la COBAN travaille à l'élaboration d'un guide d'accompagnement des manifestations pour une gestion plus claire et vertueuse de leurs déchets. Ce guide se composera de plusieurs parties : - Rappel des obligations - Les actions à mettre - Les possibilités d'action pour une gestion plus vertueuse Ce guide permettra également de rappeler aux usagers concernés les acteurs implantés travaillant sur la réduction des déchets/réemploi (ex : Le fourgon : alimentaire consigné, Atenoba : recyclerie qui loue de la vaisselle réutilisable).
La lutte contre le gaspillage alimentaire en établissement scolaire	**Le réemploi**
Dans le cadre du déploiement de la collecte PAP des biodéchets alimentaires des non-ménages, la COBAN a réalisé, au sein de toutes les écoles élémentaires du territoire, un diagnostic biodéchets incluant un volet gaspillage alimentaire. En 2025, pour les écoles volontaires, la COBAN met en place des moyens humains et financiers (tables de tri) afin d'accompagner les écoles dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : définition d'actions à mettre en place ou à renforcer selon ce qui est déjà en place.	La COBAN subventionne trois associations acteurs du réemploi du territoire (subvention sur le loyer) : la recyclerie Atenoba, Insercycles et Joue-Éco. L'association Insercycles récupère les vélos des déchèteries de la COBAN afin de les réparer et de les réemployer.

Les actions du PLPDMA devront s'insérer dans cette stratégie déjà enclenchée au sein de la COBAN et renforceront les actions déjà en cours.
Le volet réemploi étant peu développé sur le territoire, il semble pertinent de développer ce sujet dans le PLPDMA.

3.5. La production de déchets

3.5.1. Synoptique déchets 2023

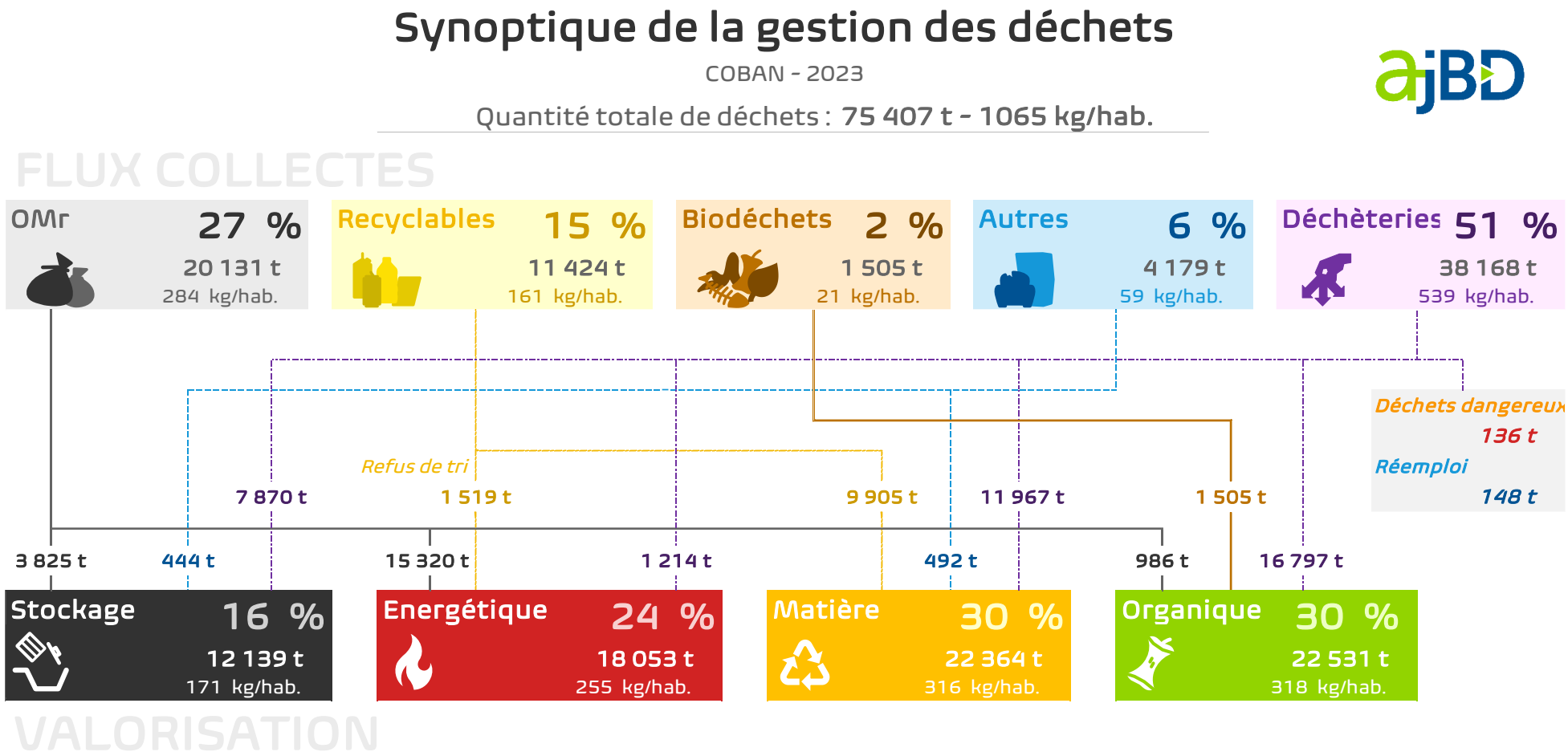

Actuellement, les parts de valorisation matière et de valorisation organique sont conséquentes. Cependant, les déchets collectés par la COBAN sont majoritairement incinérés. Ces tonnages sont autant de déchets qui pourraient être évités, réduits, réemployés ou encore compostés sur place.

Les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA peuvent permettre de réduire les quantités de déchets envoyées en incinération ce qui entraînerait une maîtrise des coûts associés et un gain environnemental important.

3.4.2. Evolution des performances de collecte

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), ci-dessous l'évolution des performances de collecte depuis 2019 présentée en kg/an/hab. :

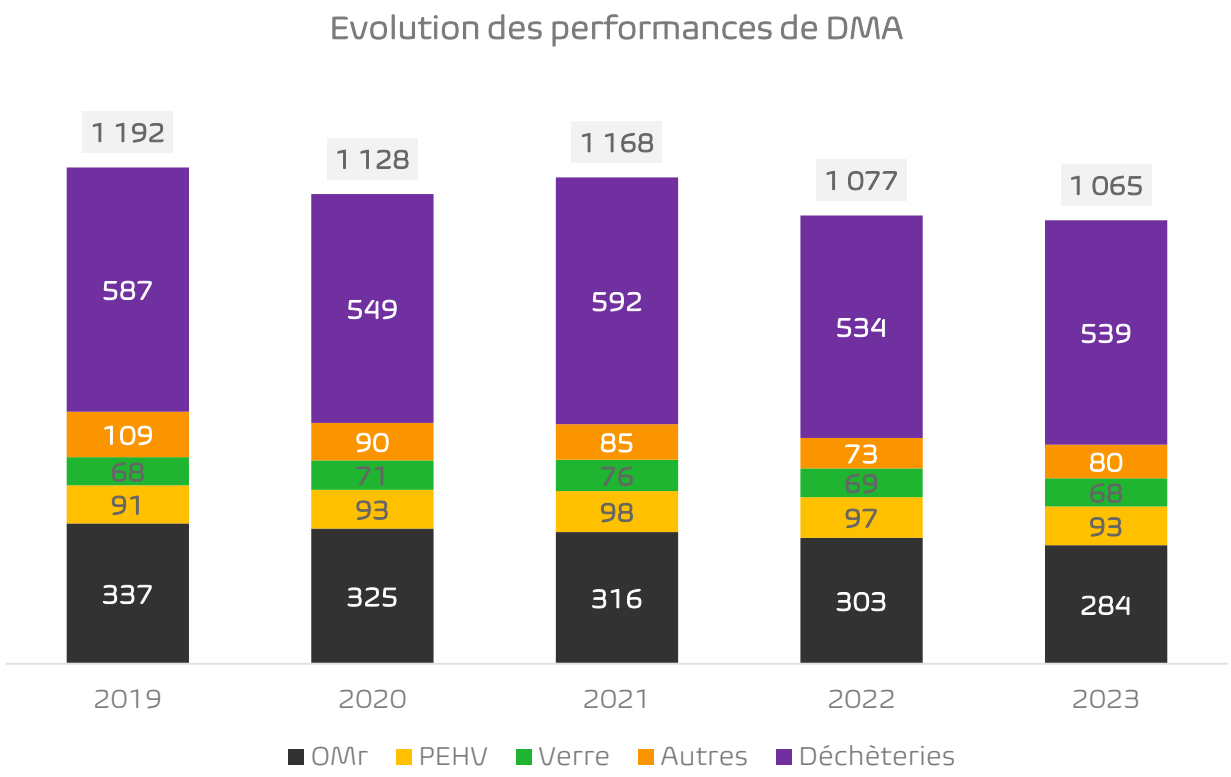

En 2023, la COBAN présente un ratio de DLA de 1065 kg/hab, en diminution depuis 2019 :

Les DMA ont diminué de 3% au global ;

Les ordures ménagères résiduels (OMr) collectées (284 kg/hab./an en 2023) sont en diminution de 16% depuis 2019 ;

Les tonnages collectés en déchèteries sont également en baisse, -48 kg/hab./an entre 2019 et 2023, bien qu'ils restent très élevés ;

Les papiers et emballages hors verre (PEHV) ont augmenté entre 2019 et 2021 avec les extensions des consignes de tri. Ils sont néanmoins en baisse en 2023 alors que les OMR sont en augmentation.

L'objectif du PLPDMA sera d'accélérer cette tendance pour induire une diminution de la production de déchets par habitant.

3.5.3. Situation des performances de collecte par rapport aux référentiels et aux objectifs règlementaires

Comparaison des performances avec les référentiels

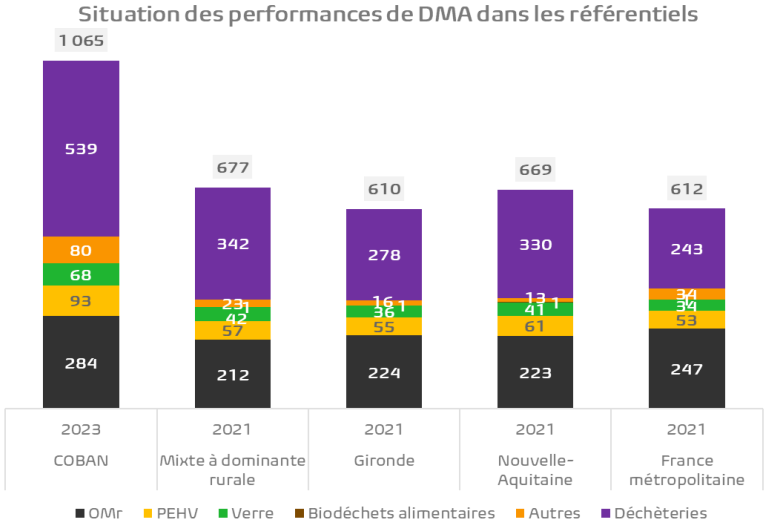

Les performances de collecte de la COBAN sont bien plus élevées que celles du référentiel de la typologie d'habitat mixte rurale avec :

- Un ratio important collecté en **déchèteries** (539 kg/hab./an), très supérieur aux référentiels ;
- Des performances de tri élevées, en (161 kg/hab./an PEHV+verre contre 99 kg/hab./an en moyenne pour la même typologie d'habitat).

Cependant, il faut également tenir compte de l'activité touristique du territoire qui impacte fortement la production de déchets.

Atteinte des objectifs règlementaires

Le tableau suivant présente les objectifs règlementaires de la LTECV et de la loi AGEC et la situation de la collectivité :

Objectif	Indicateur	Objectifs réglementaires				EPCI
		2020	2025	2030	2035	2021
Réduction des DMA	Evolution relative du ratio de DMA par rapport à 2010	- 10 %		- 15 %		-1 %
Valorisation matière et organique	Part des tonnages DNDNI	55 %	65 %			53 %
Enfouissement	Evolution relative du tonnage de DNDNI enfoui par rapport à 2010	- 30 %	- 50 %			7 %
Enfouissement	Part des tonnages DMA enfouis				10 %	4 %

La COBAN se rapproche des objectifs fixés par la règlementation mais ne les a pas encore atteints. Les tonnages de déchets stockés correspondent majoritairement au traitement d'une partie des OMr.

3.5.4. La composition des principaux flux

Campagne de caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles

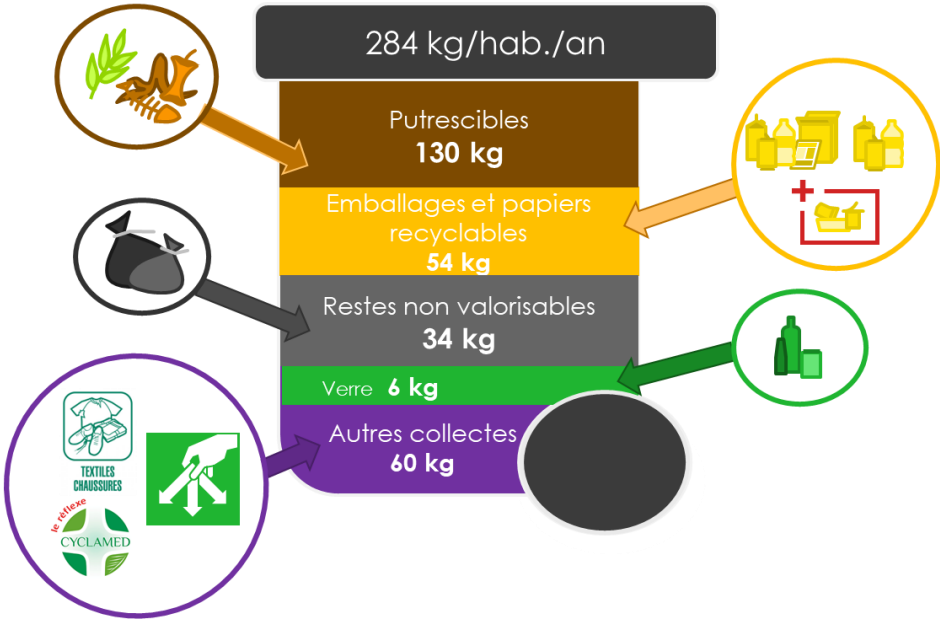

La COBAN réalise annuellement une campagne de caractérisations des OMr.

Ces caractérisations permettent de réaliser un état des lieux précis des flux présents dans la poubelle des usagers. Elles révèlent que 83% des déchets contenus dans les OMr pourraient être évités ou mieux valorisés, par renforcement du geste de tri mais aussi par la prévention :

- Les **biodéchets** peuvent être détournés par compostage ou gestion in situ des déchets verts ;
- La **collecte sélective** peut être réduite à la source grâce aux actions « STOP PUB » ou en promouvant l'éco-consommation et les achats « zéro déchet » ;
- Les textiles peuvent être détournés vers des filières de réemploi ;
- Les **textiles sanitaires** peuvent être compostés en partie ou réduit par l'utilisation de produits réutilisables.

83% des OMR pourraient être évités ou valorisés

Composition des apports en déchèteries

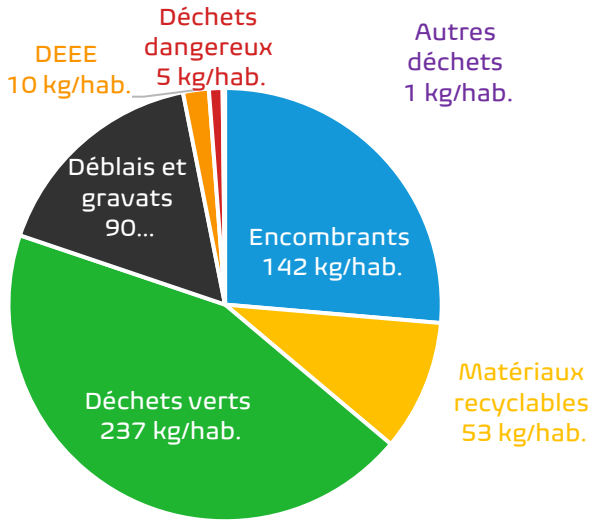

Le territoire de la COBAN est équipé de huit déchèteries permettant la collecte séparative de 18 flux. Ces installations représentent une opportunité pour les usagers de la COBAN pour trier leurs déchets vers les filières de valorisation appropriées. Néanmoins, les quantités de déchets collectés en déchèteries pourraient être réduites :

- Les **déchets verts** représentent près de 45% des apports en déchèteries. Ces végétaux pourraient être traités directement à la parcelle grâce au compostage, broyage ou paillage et réduit par l'utilisation d'essences à pousse lente.
- Les **encombrants** et les **DEEE** pourraient être réparés et/ou réemployés.

539 kg de déchets apportés en déchèteries par habitant en 2023

3.6. Le coût du service

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité, une fois que toutes les recettes (subventions, aides, soutiens, vente de matériaux…) ont été déduites de l'ensemble des charges afférentes au service déchets.

Le coût aidé TTC du service déchets sur 2022 s'élève à 15 472 k€ soit 208 € TTC/hab.

Les principaux postes de dépenses de la collectivité sont les suivants :

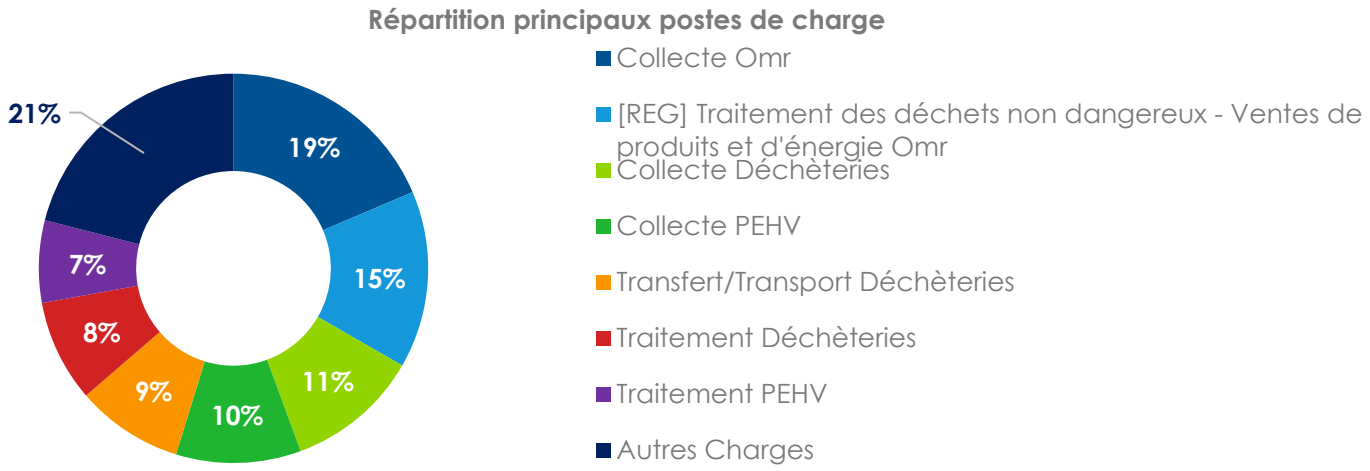

Figure 1 : Répartition des postes de dépenses de la COBAN

Les principaux postes de dépenses de la collectivité sont liés à la gestion des flux OMR et déchèterie. En effet, le premier poste de charges est lié à la collecte des OMR et représente 21 % des charges ; le second poste est lié au traitement des OMR et représente 19% et le troisième à la collecte en déchèterie pour 15% des charges.

En parallèle, la COBAN a consacré, en 2022, moins de 1% des coûts du service pour la réalisation d'actions de prévention : 113 k€ ont été dépensés soit 1,6 € HT/hab.

Enjeux pour le PLPDMA :
En 2022, la COBAN a investi 1,6 € par habitant sur la prévention (même montant qu'en 2021). Il semble donc que des marges de manœuvre existent pour améliorer la prévention visant la réduction des DMA. Cependant, par les actions de compostage récemment mis en place, les moyens économiques déployés pour la prévention seront bien plus importants à partir de 2024.

3.7. Bilan du diagnostic

3.7.1. Analyse des atouts, forces, faiblesses et menaces vis-à-vis de la prévention des déchets

Atouts

- Plusieurs actions de prévention et sensibilisation déjà en place : compostage individuel et partagé, sensibilisation en milieu scolaire … ;
- Une stratégie de gestion des biodéchets bien définie et en cours de déploiement ;
- Des usagers bien desservis par les déchèteries du territoire ;
- Des moyens humains disponibles pour porter le PLPDMA avec un poste de responsable de prévention et une équipe opérationnelle d'ambassadeurs du tri et de la prévention.

Faiblesses

- Une part encore importante de biodéchets et de déchets recyclables dans les OMR ;
- Un travail à réaliser pour réduire les quantités de végétaux et d'encombrants collectées en porte-à-porte et en déchèteries
- Peu d'actions mises en place pour sensibiliser le public touristique

Opportunités

- Une majorité d'habitat individuel en maison qui favorise la gestion in situ des biodéchets et du compostage ;
- Une bonne connaissance du gisement OMR d'un point de vue qualitatif grâce à la réalisation de caractérisation récentes
- Un réseau important de partenaires et relais pour accompagner la mise en place d'actions ;
- Étude de faisabilité de mise en place du tri à la source des biodéchets réalisée en 2023 avec un déploiement de plusieurs solutions en cours depuis 2024 ;

Menaces

- Une croissance démographique importante qui nécessite de **renouveler la communication** aux usagers ;
- Une multiplicité des acteurs avec lesquels interagir ;

4. Le PLDPMA

4.1. Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés ;
- Les **mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs, avec :
    - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
    - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
    - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
    - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES.

7 axes de travail
22 actions

5 actions	Lutter contre le gaspillage alimentaire	
	Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	4 actions
2 actions	Favoriser la consommation responsable	
	Favoriser la réparation et le réemploi	4 actions
3 actions	Réduire les déchets des professionnels	
	Actions complémentaires sur flux spécifiques	3 actions
1 action	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	

4.2. Quels objectifs minimum pour la COBAN ?

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux définis d'une part par la loi AGEC, et d'autre part par le PRPGD de la Région Nouvelle Aquitaine.

Objectif national (Loi AGEC)	- 15% de DMA entre 2010 et 2030 soit une diminution de 5% en 6 ans
Objectif régional (PRPGD Région Nouvelle Aquitaine)	-12% de DMA entre 2010 et 2025 - 14% de DMA entre 2010 et 2030 soit une diminution de 4% en 6 ans

La traduction stricte de l'objectif de la loi AGEC (-15% de DMA entre 2010 et 2031) implique pour la COBAN une diminution de 83 kg/hab. entre 2023 et 2031 soit plus de 14kg/hab. et par an. Cet objectif est irréaliste, d'autant plus pour un premier PLPDMA où tout le pilotage de projet et le service doit être mis en place en 2026 année électorale).

Il est proposé la traduction de cet objectif global national en objectif de réduction annuel exprimé sur 6 ans soit 5%.

Le PLPDMA doit donc permettre d'atteindre une diminution de 5% en 6 ans pour atteindre un ratio de 1011 kg/hab. en 2031.

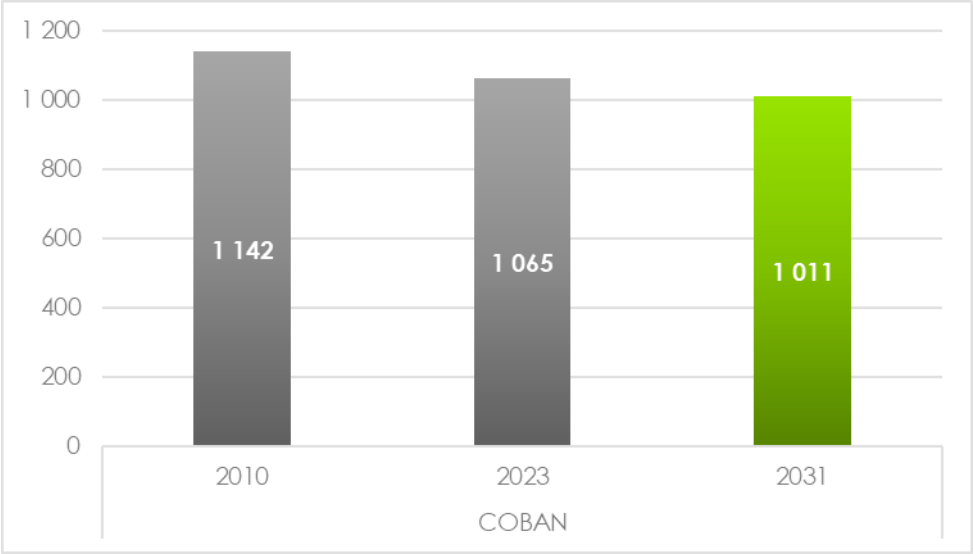

4.3. Les gisements et cibles prioritaires

Les gisements prioritaires

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir. Les gisements présentés sont tous modes de collecte confondus et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

Les gisements prioritaires identifiés sont présentés ci-contre.

1 **Déchets Végétaux**
21 400 t/an
302 kg/hab.

2 **Multi-matériaux**
10 200 t/an
144 kg/hab.

4 **Tout-venant**
8 200 t/an
115 kg/hab.

3 **Biodéchets Alimentaires**
8 600 t/an
122 kg/hab.

5 **Déblais et gravats**
6 700 t/an
95 kg/hab.

6 **Verre**
5 300 t/an
74 kg/hab.

Les cibles prioritaires

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- L'ampleur du gisement lui-même ;
- Son degré d'exploitation déjà acquis ;
- Sa facilité et les opportunités d'exploitation ;
- Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement ;
- L'obligation légale ou contractuelle.

Les flux prioritaires ont été identifiés lors de la CCES 1
(cf. figure ci-contre).

4.4. Le plan d'actions

AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Objectif : diminuer le tonnage des ordures ménagères et adopter un comportement responsable

Cibles	**Ménages, tous les usagers, scolaires, établissements médicaux sociaux**
Flux ciblés	**OMR (Gisement évité + cout évité).**

Gisement évité	Gain HT
725 t	137k€

En cours	A partir de 2026	A partir de 2026	A partir de 2029	A partir de 2031
Sensibiliser les gestionnaires de la restauration collective au gaspillage alimentaire	**Imaginer un plan de communication « Anti-gaspi »**	**Organiser une journée technique entre les acteurs de lutte contre le gaspillage alimentaire**	**Organiser des défis inter-écoles « assiette vide »**	**Accompagner les établissements médicosociaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire**
Scolaires	**Ménages**	**Tous les usagers**	**Scolaires**	**Établissements médico-sociaux**
✓ **Continuer à Intervenir dans les écoles pour les accompagner** dans la gestion des repas ✓ **Proposer un Élargissement du programme pédagogique** à toutes les classes élémentaires	✓ **Actions de communication spécifique et plan média dédié**	✓ **Favoriser le partage et le retour d'expérience par l'organisation d'une Journée technique** avec les acteurs locaux	✓ **Une semaine de défi** entre les écoles primaires	✓ **Diagnostic** du gaspillage alimentaire dans les EHPADs ✓ Proposition d'un **plan d'action** ✓ **Suivi annuel** des établissements
Indicateurs de suivi proposés				
✓ Nombre d'établissements accompagnés ✓ Nombre d'établissements sensibilisés	✓ *Suivi des actions de communication et du plan média*	✓ *Nombre de journées organisées* ✓ *Nombre d'acteurs mobilisés*	✓ Nombre de défi organisés	✓ Nombre d'EHPAD accompagnées ✓ Tonnages évités

AXE 2 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Objectif : diminuer le tonnage des déchets verts et des biodéchets dans les ordures ménagères

Cibles	Ménages avec et sans jardin, tous les usagers
Flux ciblés	Déchets végétaux et biodéchets alimentaires

Gisement évité	Coût HT
1 800 t	363 k€

En cours		En cours	En cours	En cours
Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif		Communiquer et sensibiliser au jardiner autrement	Développer les pratiques de broyage	Sensibiliser au compostage dans les jardins partagés et établissements scolaires
Ménages avec jardin	**Ménages sans jardin, résidences et établissements accueillant du public**	**Ménages**	**Tous les usagers**	**Ménages**
✓ **Poursuivre en la Distribution** des composteurs	✓ **Poursuivre l'accompagnement au déploiement des sites** pour les résidences et établissements volontaires	✓ **Communication** sur les pratiques de jardinage Zero Waste ✓ **Sensibilisation** lors des évènements communaux ✓ **Réfléchir à l'organisation d'une Gratiferia** du jardinage	✓ **Communiquer autour des avantages du broyat** ✓ **Proposer des sessions de broyage gratuites**	✓ **Réunions d'informations** sur le compostage dans les jardins partagés ✓ **Poursuivre l'axe compostage du programme pédagogique** dans les établissements scolaires
Indicateurs de suivi proposés				
✓ *Nombre de composteurs distribués* ✓ *Tonnages évités*	✓ *Nombre de résidences et d'établissements accompagnés* ✓ *Tonnages évités*	✓ *Nombre de stand animés* ✓ *Nombre évènements couverts* ✓ *1 gratiferia par an*	✓ *Nombre de session / an* ✓ *Tonnage évité*	✓ *Nombre de réunions organisées par an*

AXE 3 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Objectif : continuer à sensibiliser sur les bonnes pratiques et le consommer autrement

Cibles	**Associations, ménages**
Flux ciblés	**Tous les flux**

Gisement évité	Gain HT
410 t	12 k€

En cours	En cours
Favoriser les bonnes pratiques sur les évènements	**Continuer à promouvoir le STOP PUB**
Associations	**Ménages**
✓ **Rédaction d'un outil visant à simplifier l'organisation d'un évènement plus responsable** ✓ **Accompagnement** à la mise en place de bonnes pratiques pour l'organisation d'évènements	✓ **Sur les stands des ambassadeurs** lors des manifestations ✓ **Aux nouveaux arrivants** lors de l'équipement ✓ **Mise à disposition au siège de la COBAN**
Indicateurs de suivi proposés	
✓ *Nombre d'évènements et de structures accompagnés* ✓ *Nombre de personnes sensibilisées* ✓ *Nombre de rendez vous réalisés*	✓ *Nombre de foyers équipés* ✓ *Quantité de papier/magazines collectés évités*

AXE 4 : FAVORISER LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI

Objectif : continuer à renforcer les actions dans le domaine du réemploi, de la réparation et du consommer autrement

Cibles	Professionnels, Associations, ménages, tous les usagers
Flux ciblés	Encombrants, DEEE, mobilier, textiles

Gisement évité	Gain HT
445 t	49 k€

A partir de 2026	A partir de 2026	A partir de 2028	En 2029
Améliorer la visibilité des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire	**Mettre en place une zone de réemploi/réparation en déchèterie**	**Valoriser la pratique de l'upcycling**	**Réflexion sur la mise en place d'un lieu dédié**
Professionnels et associations	**Ménages**	**Tous les usagers**	**Tous les usagers**
✓ **Communication dédiée** sur le site internet ✓ **Capitaliser sur le diagnostic de l'économie sociale et solidaire** *et valorisation des acteurs du territoire*	✓ **Installer des caissons réemplois** en déchèterie ✓ **Former les agents de déchèteries** ✓ **Créer des partenariats recyclerie et associations**	✓ **Proposer des ateliers** de recyclage/réutilisation de divers déchets lors de la SERD *(semaine de la réduction des déchets)*	✓ *Réaliser une étude en ce sens sur un site dédié*
Indicateurs de suivi proposés			
✓ *Nombre d'acteurs identifiés*	✓ *Nombre de caissons déployés* ✓ *Volumes de déchets évités*	✓ *Nombre de journées d'ateliers organisées* ✓ *Nombre de personnes ayant participés*	

AXE 5 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Objectif : accompagner les professionnels souhaitant adopter une démarche de réduction de leurs déchets

Cibles	**Professionnels**
Flux ciblés	**Tous les flux**

Gisement évité	Gain HT
350 t	37 k€

En cours	En cours	En cours
Réfléchir à des actions par filières du territoire	**Sensibiliser les professionnels utilisateurs du SPPGD sur les dispositifs proposés par la CMA/CCI**	**Informer les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes**
Professionnels	**Professionnels**	**Professionnels**
✓ **État des lieux** des pratiques possibles par filières ✓ **Sensibilisation des professionnels par filières**	✓ **Réunions d'information** auprès des professionnels sur les accompagnements proposés par la CMA/CCI ✓ **Communication** par le biais de la facture RS	✓ **Continuer le travail de rencontre des professionnels et incitation à la réduction des déchets**
Indicateurs de suivi proposés		
✓ *Nombre de professionnels rencontrés*	✓ *Nombre de réunions organisées* ✓ *Nombre de supports diffusés* ✓ *Nombre de professionnels sensibilisés*	✓ *Nombre de rendez vous réalisés*

AXE 6 : ACTIONS COMPLÉMENTAIRES SUR FLUX SPÉCIFIQUES

Objectif : Valoriser les ressources spécifiques du territoire

Cibles	Tous les ménages, collectivités
Flux ciblés	Tous les flux

Gisement évité	Coût HT
0	12 k€

A partir de 2027	A partir de 2027	A partir de 2028
Soutenir les projets permettant de valoriser les sédiments de dragage	**Limiter les déchets coquillers des OMR**	**Sensibiliser les usagers aux dépôts sauvages en forêt**
Les collectivités	**Tous les ménages**	**Tous les usagers**
✓ *Elaborer des cahiers de charges pour les projets de travaux intégrant la revalorisation des sédiments* ✓ *Sensibiliser les utilisateurs à la revalorisation des sédiments pour usage multiple*	✓ Réfléchir à l'implantation de points d'apport volontaire publics dédiés aux déchets coquillers. ✓ Mise en place de points spécifiques sur les évènements produisant de gros volumes de déchets coquillers	✓ Diffuser le guide du Ministère relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets ✓ Recenser les principaux sites concernés ✓ Mettre en place un plan d'actions avec les partenaires (communes, ONF, VNF)
Indicateurs de suivi proposés		
✓ *Nombre de mètre linéaire réalisé*	✓ *Nombre de points implantés,* ✓ *Nombre de manifestations accompagnées* ✓ *Les tonnages évités*	✓ *Nombre de points recensés par an*

AXE 7 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Objectif : Valoriser les actions menées par les collectivités du territoire

Gisement évité	Gain HT
325 t	34 k€

Cibles	**Communes**
Flux ciblés	**Tous les flux**

A partir de 2026

Mettre en avant l'éco-exemplarité des communes

Communes

- ✓ **Création d'un réseau** entre les communes et la COBAN *(COBAN)*
- ✓ **Mise en lumière** des bonnes pratiques des communes *(COBAN)*

Indicateurs de suivi proposés

- ✓ *Mise en avant des actions identifiées*

4.5. Le calendrier

Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés, la COBAN a fait le choix de retenir 8 axes thématiques. Ces axes sont déclinés en 22 actions :

		Etat d'avancement des actions	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire								
1	Imaginer un plan de communication « Anti-gaspi »	*Non débutée*						
2	Organiser une journée technique entre les acteurs du gaspillage alimentaire	*Non débutée*						
3	Sensibiliser les gestionnaires de la restauration collective au gaspillage alimentaire	*Non débutée*						
4	Organiser des défis inter-écoles « assiette vide »	*Non débutée*						
5	Accompagner les établissements médicosociaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	*Non débutée*						
Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires								
6	Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif	*En cours*						
7	Communiquer et sensibiliser au jardiner autrement	*Non débutée*						
8	Développer les pratiques de broyage	*En cours*						
9	Sensibiliser au compostage dans les jardins partagés et établissements scolaires	*Non débutée*						
Axe 3 : Favoriser la consommation responsable								
10	Favoriser les bonnes pratiques sur les évènements	*En cours*						
11	Continuer à promouvoir le STOP PUB	*Non débutée*						
Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi								
12	Améliorer la visibilité des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire	*Non débutée*						
13	Valoriser la pratique de l'upcycling	*Non débutée*						
14	Mettre en place une zone de réemploi/réparation en déchèterie	*Non débutée*						
15	Réflexion sur la mise en place d'un lieu dédié	*Non débutée*						
Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels								
16	Réfléchir à des actions par filières du territoire	*Non débutée*						
17	Sensibiliser les professionnels utilisateurs du SPPGD sur les dispositifs proposés par la CMA/CCI	*Non débutée*						
18	Informer les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes	*Non débutée*						
Axe 6 : Actions complémentaires sur flux spécifiques								
19	Limiter les déchets coquillers des OMR	*Non débutée*						
20	Soutenir les projets permettant de valoriser les sédiments de dragage	*Non débutée*						
21	Sensibiliser les usagers aux dépôts sauvages en forêt	*Non débutée*						
Axe 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets								
22	Mettre en avant l'éco-exemplarité des communes	*Non débutée*						

4.6. Le bilan du PLPDMA

4.6.1. Les moyens à mobiliser sur 6 ans

Axe	Thématique	Impact sur les 6 ans		
		Déchets évités	Moyens humains	Impact financier[1]
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	-10 kg/hab.	2,1 ETP	- 137 k€
2	Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	-24 kg/hab.	2,4 ETP	+361 k€
3	Favoriser la consommation responsable	-6 kg/hab.	0,4 ETP	- 12 k€
4	Favoriser la réparation et le réemploi	-6 kg/hab.	1,9 ETP	- 49 k€
5	Réduire les déchets des professionnels	-5 kg/hab.	0,6 ETP	- 37 k€
6	Actions complémentaires sur flux spécifiques		0,7 ETP	+ 12 k€
7	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	-4 kg/hab.	0,1 ETP	- 32 k€
	TOTAL sur les 6 ans du PLPDMA	**-57** kg/hab.	**8,3** ETP	**+106** k€

Le tableau ci-contre résume les moyens humains et financiers totaux à mobiliser pour chaque axe :

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de généraliser le tri à la source des biodéchets alimentaires (loi AGEC), la COBAN avait d'ores et déjà entrepris de déployer à grande échelle le compostage.

Par conséquent, tous les moyens humains et financiers à mobiliser pour la poursuite du compostage ont d'ores et déjà été engagés ou budgétisés par la collectivité.

[1] (Coûts générés – coûts évités)

Les graphiques ci-dessous détaillent les moyens déjà existants et les moyens supplémentaires à mobiliser pour mettre en œuvre le PLPDMA :

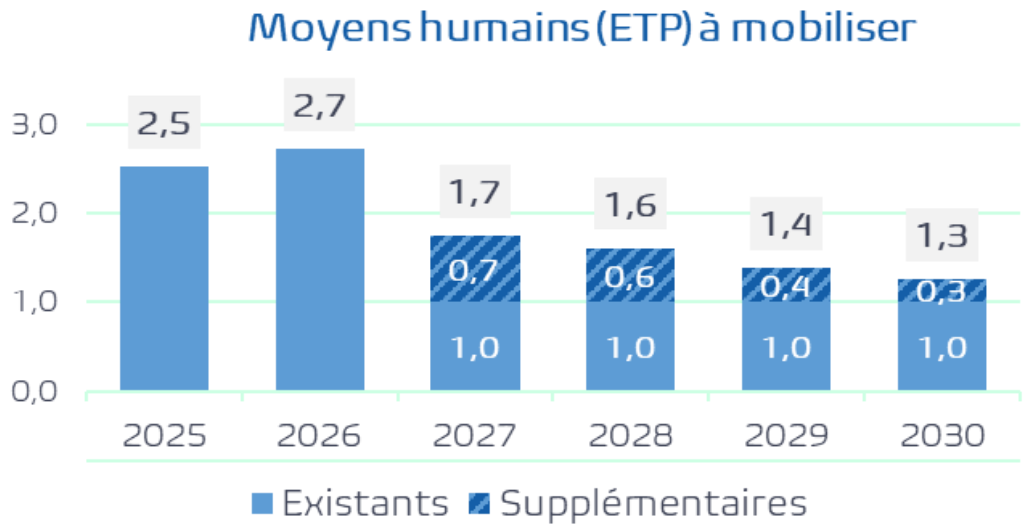

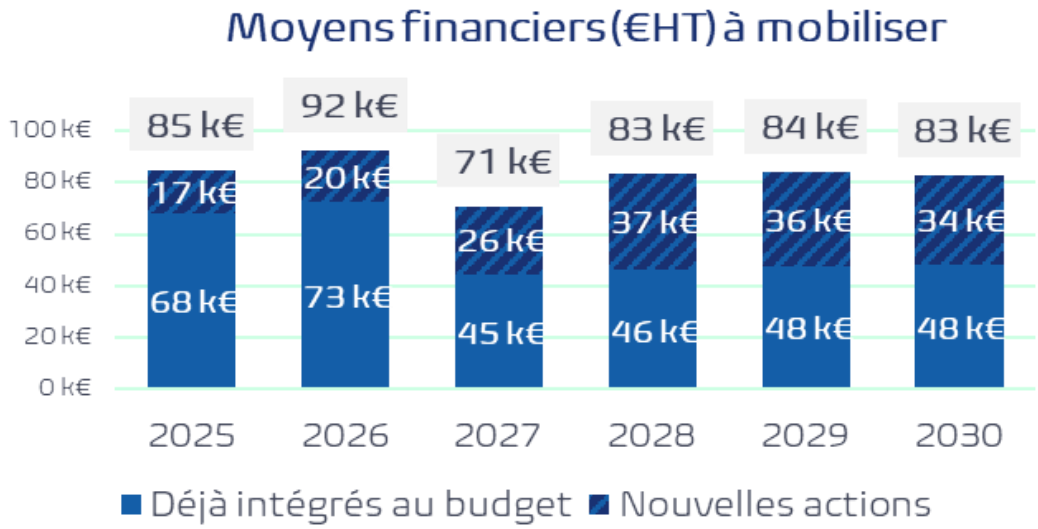

1,4 ETP/an

dont 0,2 ETP/an déjà intégrés au budget

2,0 €/hab./an

dont 1,4 €/hab./an déjà intégrés au budget déchet

4.6.1. Les résultats attendus

Le synoptique ci-dessous présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de la COBAN :

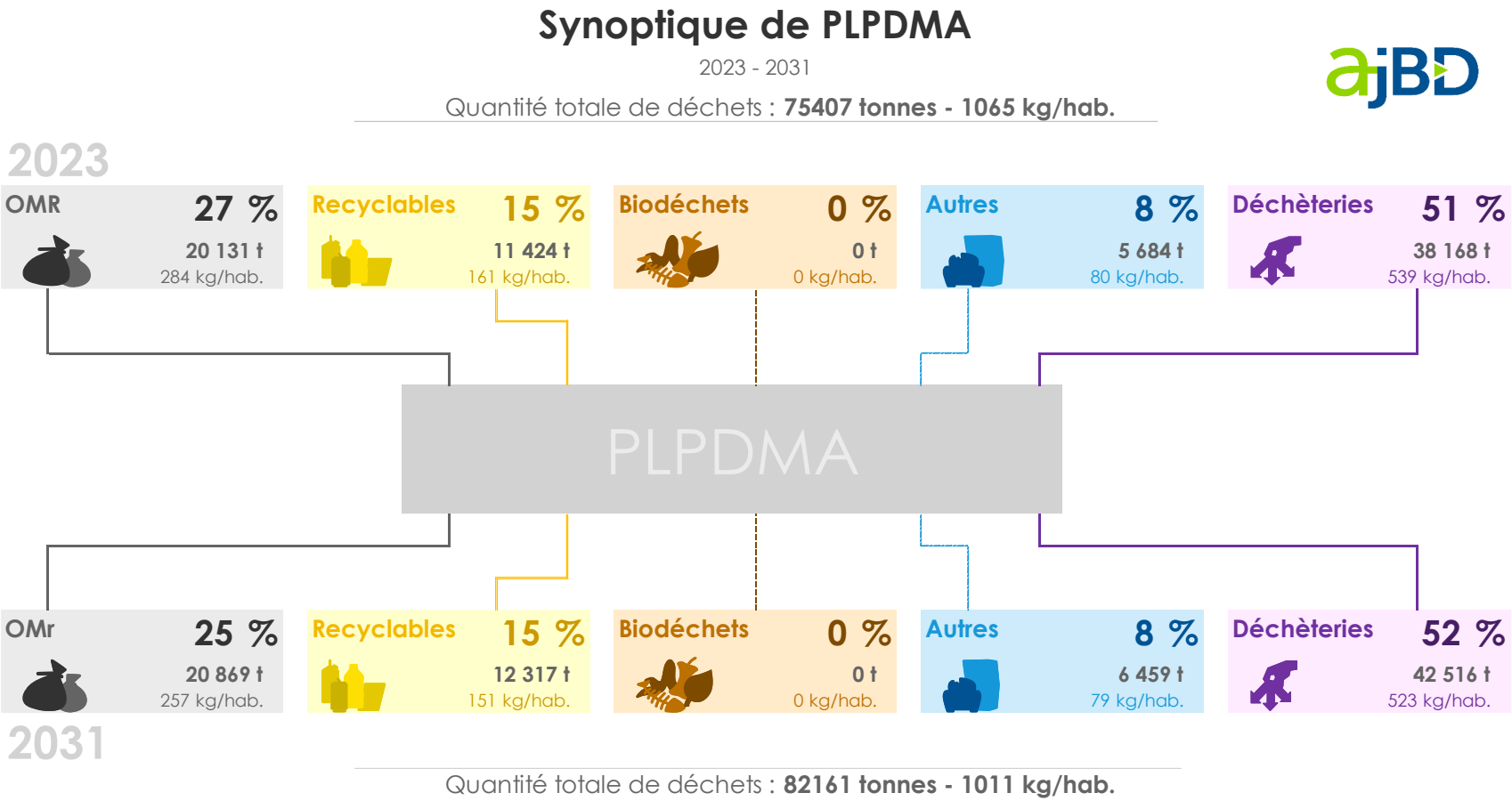

Le PLPDMA permet de répondre à l'objectif national de réduction des DMA de 5% sur 6 ans, soit une réduction de 54kg/hab. en 6 ans.

4.6.2 Les impacts environnementaux de ce PLPDMA

La majeure partie des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) générées par la gestion des déchets sont liées à deux étapes techniques :

- La collecte/le transport : effectué par des véhicules à combustion, ces étapes techniques génèrent une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO2), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement.
- Le traitement : les étapes de traitement des déchets sont toutes génératrices de GES, à des degrés divers selon le mode de traitement (stockage, incinération, tri, compostage, méthanisation, etc.) ;

La réduction des déchets engendrée par le PLPDMA permet donc de réaliser des gains environnementaux en impactant à la baisse les émissions de GES.

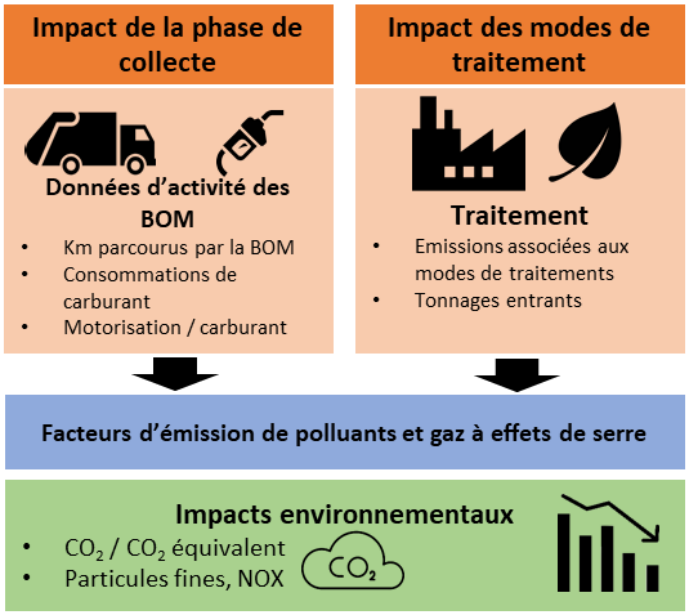

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes de CO2 équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

Le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2031 plus de 1 500 tonnes de CO2 équivalent par an à l'échelle de la collectivité, soit une réduction de plus de 8% des émissions de GES par rapport à aujourd'hui.

8% d'émissions évitées	1 585 tCO2eq évitées par an	Soit 1 575 aller-retours Paris - New-York

Bilan des émissions de GES évitées

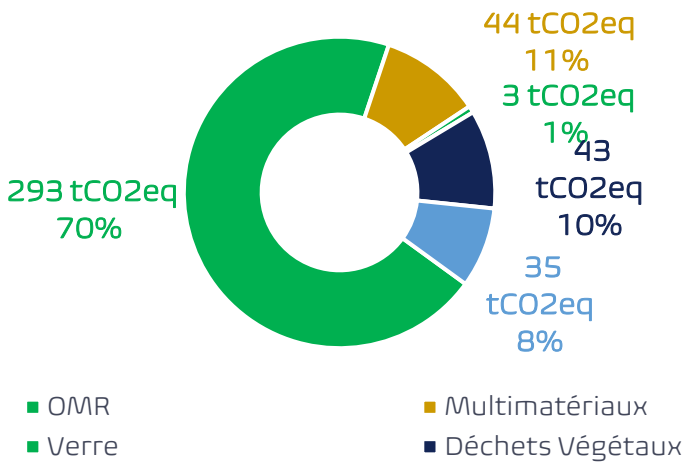

4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan

4.7.1 Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- Donner l'impulsion nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service…) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- Mesurer les indicateurs choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- Veiller au respect du Programme ;
- Réactualiser les données de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

4.7.2 Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- Les associations du territoire, qui peuvent être mobilisées pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;
- Les communes du territoire en tant que cibles et relais des actions du plan ;

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- Des bailleurs sociaux et gestionnaires de copropriété, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages en habitat collectif ;
- Des prestataires extérieurs pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;
- Des chambres consulaires et syndicats des professionnels, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
- Des différents éco-organismes et leur représentant local ;
- De la Région, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
- De l'ADEME, dont la connaissance et le retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.

Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de 11 indicateurs principaux :

- Quantité et évolution des tonnages et performances (kg/hab.) de DMA ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances d'OMR ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances en déchèteries, par flux ;
- Nombre de composteurs individuels et collectifs installés ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets récupérés dans les caissons de réemploi ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets réparés lors d'ateliers ;
- Nombre d'interventions auprès des scolaires ;
- Nombre d'animations de stand lors d'événements ;
- Pourcentage d'usagers indiquant connaitre la notion de prévention des déchets ou ayant mis en place des actions (en % tous les 3 ans) ;
- Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
- Dépenses engagées en € (par an).

À noter que les indicateurs cités ci-dessus sont les principaux qui seront suivis et présentés dans les rapports annuels de suivi du PLPDMA. Chaque action a ses propres indicateurs complémentaires spécifiques présentés dans les fiches actions.

Annexe 1 : Fiches Actions détaillées

Le plan d'actions	Impacts sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	**9,8 kg/hab**	**2,1 ETP**	**55 070 €**
Imaginer un plan de communication « Anti-gaspi »	8,9 kg/hab	0,3 ETP	31 300 €
Organiser une journée technique entre les acteurs du gaspillage alimentaire	0,0 kg/hab	0,1 ETP	3 750 €
Sensibiliser les gestionnaires de la restauration collective au gaspillage alimentaire	0,3 kg/hab	0,7 ETP	15 750 €
Organiser des défis inter-écoles « assiette vide »	0,4 kg/hab	0,3 ETP	4 270 €
Accompagner les établissements médicosociaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	0,2 kg/hab	0,7 ETP	
Axe 2 : Eviter la production de DV et encourager la gestion de proximité des bio	**24,2 kg/hab**	**2,4 ETP**	**793 882 €**
Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif	19,0 kg/hab	1,1 ETP	618 882 €
Communiquer et sensibiliser au jardiner autrement	4,2 kg/hab	0,6 ETP	31 000 €
Développer les pratiques de broyage	1,0 kg/hab	0,8 ETP	144 000 €
Sensibiliser au compostage dans les jardins partagés et établissements scolaires	0,0 kg/hab		
Axe 3 : Favoriser la consommation responsable	**5,5 kg/hab**	**0,4 ETP**	**7 113 €**
Favoriser les bonnes pratiques sur les évènements	0,1 kg/hab	0,4 ETP	- €
Continuer à promouvoir le STOP PUB	5,4 kg/hab		7 113 €
Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi	**6,0 kg/hab**	**1,9 ETP**	**35 000 €**
Améliorer la visibilité des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire		0,1 ETP	6 000 €
Valoriser la pratique de l'upcycling	0,3 kg/hab	0,1 ETP	4 000 €
Mettre en place une zone de réemploi/réparation en déchèterie	5,7 kg/hab	1,6 ETP	15 000 €
Réflexion sur la mise en place d'un lieu dédié			10 000 €
Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels	**4,6 kg/hab**	**0,6 ETP**	**-**
Réfléchir à des actions par filières du territoire		0,1 ETP	
Sensibiliser les professionnels utilisateurs du SPPGD sur les dispositifs proposés par la CMA/CCI	4,6 kg/hab	0,2 ETP	
Informer les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes		0,3 ETP	
Axe 6 : Actions complémentaires sur flux spécifiques		**0,7 ETP**	**12 000 €**
Limiter les déchets coquillers des OMR		0,3 ETP	12 000 €
Soutenir les projets permettant de valoriser les sédiments de dragage		0,2 ETP	
Sensibiliser les usagers aux dépôts sauvages en forêt		0,2 ETP	
Axe 7 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets	**4,4 kg/hab**	**0,1 ETP**	**4 000 €**
Mettre en avant l'éco-exemplarité des communes	4,4 kg/hab	0,1 ETP	4 000 €

Axe 1	Imaginer un plan de communication « Anti-gaspi »			
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	**Déchets évités**	8,9 kg/hab.	*738 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Ménages	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,1 ETP/an	*0,3 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	5 k€/an	*31 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Inciter les ménages à mettre en place des pratiques anti-gaspillage dans leur quotidien
Actions concrètes	> Mise en place d'actions de communication spécifiques et d'un plan média dédié

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j	12 j
Moyens financiers *(budget en €)*	4 000 €	11 300 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Nombre de kg/hab. évités	0,9 kg/hab.	5,3 kg/hab.	6,2 kg/hab.	7,1 kg/hab.	8,0 kg/hab.	8,9 kg/hab.

Axe 1	Organiser une journée technique entre les acteurs du gaspillage alimentaire

Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	**Déchets évités**		
Public ciblé	Tous les usagers	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,02 ETP/an	*0,1 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés	REGAL, Pays Barval	**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	0,6 k€/an	*4 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Favoriser les échanges de bonnes pratiques et renforcer la collaboration entre les acteurs du gaspillage alimentaire du territoire
Actions concrètes	> Favoriser le partage et le retour d'expérience par l'organisation d'une Journée technique avec les acteurs locaux

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
Moyens financiers *(budget en €)*	625 €	625 €	625 €	625 €	625 €	625 €
Nombre de journées réalisées	1	1	1	1	1	1
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 1	Sensibiliser les gestionnaires de la restauration collective au gaspillage alimentaire

Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	**Déchets évités**	0,3 kg/hab.	*22 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Scolaires	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,1 ETP/an	*0,7 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés	Établissements scolaires	**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	3 k€/an	*16 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Mobiliser les écoles volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire
Actions concrètes	> Continuer à Intervenir dans les écoles pour les accompagner dans la gestion des repas > Proposer un Élargissement du programme pédagogique à toutes les classes élémentaires

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	53 j	49 j	49 j			
Moyens financiers *(budget en €)*	15 250 €	250 €	250 €			
Nombre d'établissements accompagnés dans l'amélioration et la gestion des repas (quantités, attractivité)	6	5	5			
Nombre d'établissements sensibilisés au gaspillage alimentaire (programme pédagogique)	13	13	13			
Nombre de kg/hab. évités	0,1 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.			

Axe 1	Organiser des défis inter-écoles « assiette vide »

Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	**Déchets évités**	0,4 kg/hab.	*32 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Scolaires	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,04 ETP/an	*0,3 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés	Établissements scolaires	**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	0,7 k€/an	*4 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Mobiliser les écoles volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire
Actions concrètes	> Organiser un défi "assiettes vides" entre les écoles primaires du territoire sur une semaine par an : pesée des quantités jetées après chaque service, communication sur les chiffres à la fin de du défi

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*				19 j	19 j	19 j
Moyens financiers *(budget en €)*				1 690 €	1 040 €	1 540 €
Nombre de défis organisés				1	1	1
Nombre de kg/hab. évités				0,1 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.

Axe 1	Accompagner les établissements médicosociaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	**Déchets évités**	0,2 kg/hab.	*14 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Établissements médico-sociaux	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,1 ETP/an	*0,7 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Mobiliser les établissements médico-sociaux pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire

Actions concrètes	> Réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire pour les établissements médico-sociaux du territoire > Proposition d'actions/bonnes pratiques à mettre en place > Suivi annuel des établissements sur la mise en place des actions

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*						50 j
Moyens financiers *(budget en €)*						
Nombre d'EHPADs accompagnés						5
Nombre de kg/hab. évités						0,2 kg/hab.

Axe 2	Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif

Flux ciblé(s)	Déchets végétaux, Biodéchets alimentaires	**Déchets évités**	19 kg/hab.	*1 580 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Ménages	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,2 ETP/an	*1,2 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	103 k€/an	*619 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Inciter et accompagner les ménages vers la gestion in situ de leurs déchets végétaux et biodéchets alimentaires
Actions concrètes	> Poursuivre le plan de déploiement des composteurs individuels auprès des usagers en maison avec jardin > Poursuivre le plan de déploiement des composteurs partagés : accompagnement des résidences et établissements en faisant la demande

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	99 j	54 j	54 j	11 j	11 j	11 j
Moyens financiers *(budget en €)*	298 257 €	149 128 €	149 128 €	7 456 €	7 456 €	7 456 €
Nombre de sessions de distributions de composteurs individuels réalisées par an	80	40	40	2	2	2
Nombre de résidences accompagnées à l'installation d'un site de compostage partagé	1	1	1	1	1	1
Nombre d'établissement à l'installation d'un site de compostage	5	5	5	5	5	5
Nombre de kg/hab. évités	9 kg/hab.	14 kg/hab.	18 kg/hab.	18 kg/hab.	19 kg/hab.	19 kg/hab.

Axe 2	Communiquer et sensibiliser au jardiner autrement

Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	**Déchets évités**	4,2 kg/hab.	*351 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Ménages	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,2 ETP/an	*1,2 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	1,5 k€/an	*9 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Inciter et accompagner les ménages vers la gestion in situ de leurs déchets végétaux

Actions concrètes	> Communiquer sur les pratiques de jardinage ZW: diffusion des guides existants pour les ménages, > Sensibiliser à la réduction des déchets verts lors des évènements communaux (animation de stands) > Réfléchir à l'organisation d'une gratiferia du jardinage (don de fleurs et d'outils)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	20 j	20 j	20 j	20 j	20 j	20 j
Moyens financiers *(budget en €)*	8 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Nombres de stands de sensibilisation animés lors d'évènements	8	8	8	8	8	8
Nombre de gratiferias organisées	1	1	1	1	1	1
Nombre de kg/hab. évités	0,02 kg/hab.	0,02 kg/hab	0,02 kg/hab	0,02 kg/hab	0,02 kg/hab	4,2 kg/hab.

Axe 2	Développer les pratiques de broyage			
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	**Déchets évités**	1 kg/hab.	*85 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Tous les usagers	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,1 ETP/an	*0,8 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	144 k€/an	*24 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Inciter et accompagner les ménages vers la gestion in situ de leurs déchets végétaux
Actions concrètes	> Communiquer autour des avantages du broyat > Proposer des sessions de broyage gratuites

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	32 j	27 j	27 j	27 j	27 j	27 j
Moyens financiers *(budget en €)*	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Nombre de sessions de broyage organisées	12	12	12	12	12	12
Nombre de kg/hab. évités	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab	1,0 kg/hab

Axe 2	Sensibiliser au compostage dans les jardins partagés et établissements scolaires

Flux ciblé(s)	OMR, Biodéchets (alimentaires & végétaux)	**Déchets évités**		
Public ciblé	Ménages en résidence, scolaires	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,005 ETP/an	*0,03 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Inciter les jardins partagés et les établissements scolaire à la pratique du compostage
Actions concrètes	> Organiser des réunions d'informations sur le compostage dans les jardins partagés > Poursuivre l'axe compostage du programme pédagogique dans les établissements scolaires

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
Moyens financiers *(budget en €)*						
Nombre de réunions d'information organisées	2	2	2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 3	Favoriser les bonnes pratiques sur les évènements

Flux ciblé(s)	Tous les flux	**Déchets évités**	0,1 kg/hab.	*4 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Associations	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,06 ETP/an	*0,4 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Inciter les associations à mettre en place des actions éco-responsable en lien avec la réduction des déchets lors de l'organisation d'évènements
Actions concrètes	> Rédiger et diffuser un outil visant à simplifier l'organisation d'un évènement plus responsable aux associations > Accompagner les associations à la mise en place de bonnes pratiques pour l'organisation d'évènements

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	14 j	14 j	12 j	12 j	12 j	12 j
Moyens financiers *(budget en €)*						
Nombre d'évènements et de structures accompagnés	12	12	12	12	12	12
Nombre de kg/hab. évités	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab

Axe 3	Continuer à promouvoir le STOP PUB

Flux ciblé(s)	Papiers et journaux	**Déchets évités**	5,4 kg/hab.	*449 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Ménages	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	1,0 ETP/an	*6,0 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	1,2 k€/an	*7 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Promouvoir les « stop pub »

Actions concrètes	> Mettre à distribution des ménages des ménages : sur les stands des ambassadeurs lors des manifestations, aux nouveaux arrivants lors de l'équipement, à disposition au siège de la COBAN

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
Moyens financiers *(budget en €)*	1 185 €	1 185 €	1 185 €	1 185 €	1 185 €	1 185 €
Nombre d'autocollants distribués	2 576	2 576	2 576	2 576	2 576	2 576
Nombre de kg/hab. évités	0,9 kg/hab	1,8 kg/hab	2,7 kg/hab	3,6 kg/hab	4,5 kg/hab	5,4 kg/hab

Axe 4	Améliorer la visibilité des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire

Flux ciblé(s)	Encombrants, DEEE, mobilier, textiles	**Déchets évités**		
Public ciblé	Professionnels et associations	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,02 ETP/an	*0,1 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés	Acteurs locaux du réemploi	**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	1 k€/an	*6 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Développer la filière réemploi et inciter les usagers à favoriser la seconde main

Actions concrètes	> Mettre en place une communication dédiée sur le site internet > Capitaliser sur le diagnostic de l'économie sociale et solidaire et valorisation des acteurs du territoire

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	10 j	4 j	4 j	4 j	4 j	4 j
Moyens financiers *(budget en €)*	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 4	Valoriser la pratique de l'upcycling

Flux ciblé(s)	Encombrants, DEEE, mobilier, textiles	**Déchets évités**	0,03 kg/hab.	*21 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Tous les usagers	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,02 ETP/an	*0,1 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	1 k€/an	*4 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Développer la filière réemploi et inciter les usagers à favoriser la seconde main

Actions concrètes	> Proposer des ateliers de recyclage/réutilisation de divers déchets lors de la SERD *(semaine de la réduction des déchets)*

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*			6 j	6 j	6 j	6 j
Moyens financiers *(budget en €)*			1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Nb de journées d'ateliers organisées			2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités			0,1 kg/hab.	0,1 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,2 kg/hab.

Axe 4	Mettre en place une zone de réemploi/réparation en déchèterie

Flux ciblé(s)	Encombrants	**Déchets évités**	5,7 kg/hab.	*475 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Ménages	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,3 ETP/an	*1,6 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés	Associations locales	**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	2,5 k€/an	*15 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Développer la filière réemploi et inciter les usagers à favoriser la seconde main

Actions concrètes	> Déployer un caisson de réemploi sur les déchèteries > Former les agents à la reconnaissant des objets pouvant être acceptés dans le caisson réemploi > Instaurer un partenariat avec un ou plusieurs acteurs locaux pour assurer la collecte des caissons réemploi

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	60 j	78 j	76 j	48 j	48 j	48 j
Moyens financiers *(budget en €)*	15 000 €					
Nb de caissons déployés	3	2	2			
Nombre de kg/hab. évités	2,1 kg/hab.	4,3 kg/hab.	5,7 kg/hab.	5,7 kg/hab.	5,7 kg/hab.	5,7 kg/hab.

Axe 4	Réflexion sur la mise en place d'un lieu dédié

Flux ciblé(s)	Encombrants	**Déchets évités**		
Public ciblé	Ménages	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,01 ETP/an	*0,05 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	2 k€/an	*10 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Développer la filière réparation/réemploi sur le territoire
Actions concrètes	> Réaliser une étude en ce sens sur un site dédié

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*				10 j		
Moyens financiers *(budget en €)*				10 000 €		
Réalisation d'une étude				Oui		
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 5	Réfléchir à des actions par filières du territoire

Flux ciblé(s)	Tous les flux	**Déchets évités**		
Public ciblé	Professionnels	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,1 ETP/an	*0,08 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Accompagner les professionnels souhaitant adopter une démarche de réduction de leurs déchets

Actions concrètes	> Réaliser l'état des lieux des pratiques possibles par filières > Réaliser de la sensibilisation auprès des professionnels par filières

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
Moyens financiers *(budget en €)*						
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 5	Sensibiliser les professionnels utilisateurs du SPPGD sur les dispositifs proposés par la CMA/CCI

Flux ciblé(s)	OMR, Emballages & Papiers	**Déchets évités**	4,6 kg/hab.	*385 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Professionnels	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,04 ETP/an	*0,2 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Accompagner les professionnels dans la gestion et réduction de leurs déchets

Actions concrètes	> Réaliser des réunions d'information auprès des professionnels sur les accompagnements proposés par la CMA/CCI > Communiquer par le biais de la facture RS

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers *(budget en €)*						
Nb de réunions organisées	120	120	120	120	120	120
Nb de professionnels sensibilisés	40	40	40	40	40	40
Nombre de kg/hab. évités	0,8 kg/hab.	1,6 kg/hab.	2,3 kg/hab.	3,1 kg/hab.	3,9 kg/hab.	4,6 kg/hab.

Axe 5	Informer les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes

Flux ciblé(s)	Tous les flux	**Déchets évités**		*0,3 ETP sur les 6 ans*
Public ciblé	Professionnels	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,05 ETP/an	
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Accompagner les professionnels dans la gestion et réduction de leurs déchets

Actions concrètes	> Continuer le travail de rencontre des professionnels et incitation à la réduction des déchets

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
Moyens financiers *(budget en €)*						
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 6	Limiter les déchets coquillers des OMR

Flux ciblé(s)		**Déchets évités**		
Public ciblé	Ménages	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,05 ETP/an	*0,3 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	2 k€	*12 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Valoriser les ressources spécifiques du territoire

Actions concrètes	> Réfléchir à l'implantation de points d'apport volontaire publics dédiés aux déchets coquillers. > Mise en place de points spécifiques sur les évènements produisant de gros volumes de déchets coquillers

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*		30 j	8 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers *(budget en €)*			12 000 €			
Nb de points implantés			8			
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 6	Soutenir les projets permettant de valoriser les sédiments de dragage

Flux ciblé(s)		**Déchets évités**		
Public ciblé	Les collectivités	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,03 ETP/an	*0,2 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Valoriser les ressources spécifiques du territoire

Actions concrètes	> Élaborer des cahiers de charges pour les projets de travaux intégrant la revalorisation des sédiments > Sensibiliser les utilisateurs à la revalorisation des sédiments pour usage multiple

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*		10 j	8 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers *(budget en €)*			5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Nb de mètres linéaires réalisés		0	8	8	8	8
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 6	Sensibiliser les usagers aux dépôts sauvages en forêt			
Flux ciblé(s)		**Déchets évités**		
Public ciblé	Tous les usagers	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,03 ETP/an	*0,2 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés		**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*		

Rôle de la COBAN	Encourager des comportements responsables et préserver les milieux naturels
Actions concrètes	> Diffuser le guide du Ministère relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets > Recenser les principaux sites concernés > Mettre en place un plan d'actions avec les partenaires (communes, ONF, VNF)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*			20 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers *(budget en €)*						
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 7	Mettre en avant l'éco-exemplarité des communes

Flux ciblé(s)	Tous les flux	**Déchets évités**	4,4 kg/hab.	*362 t sur les 6 ans*
Public ciblé	Communes	**Moyens humains** *Equivalent Temps Plein*	0,03 ETP/an	*0,2 ETP sur les 6 ans*
Partenaires mobilisés	Communes	**Moyens financiers** *Milliers d'euros HT*	1 k€/an	*6 k€ sur les 6 ans*

Rôle de la COBAN	Valoriser les initiatives des communes afin de promouvoir l'éco-exemplarité et d'inspirer la mise en œuvre de bonnes pratiques à l'échelle du territoire
Actions concrètes	> Créer un réseau entre les communes et la COBAN (COBAN) > Mettre en lumière les bonnes pratiques des communes (COBAN)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains *(en jours)*	8,5 j	5,5 j	5,5 j	5,5 j	5,5 j	5,5 j
Moyens financiers *(budget en €)*	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Mise en avant des actions identifiées	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de kg/hab. évités	4,4 kg/hab.	4,4 kg/hab.	4,4 kg/hab.	4,4 kg/hab.	4,4 kg/hab.	4,4 kg/hab.

Annexe 2 : Lexique

ADEME
Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

BOM
Benne à Ordures Ménagères

COBAN
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

CCES
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI
Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA
Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DEEE
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA
Déchets Ménagers et Assimilés

ETP
Equivalent Temps Plein

GMS
Grandes et Moyennes Surfaces

Loi AGEC
Loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire

LTECV
Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMR
Ordures Ménagères Résiduelles

PEHV
Papiers et Emballages Hors Verre (Multimatériaux)

PLPDMA
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

TEOM
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Communauté d'Agglomération du Bassin Nord d'Arcachon

46 avenue des colonies

33510 Andernos-les-Bains

02 57 76 17 17